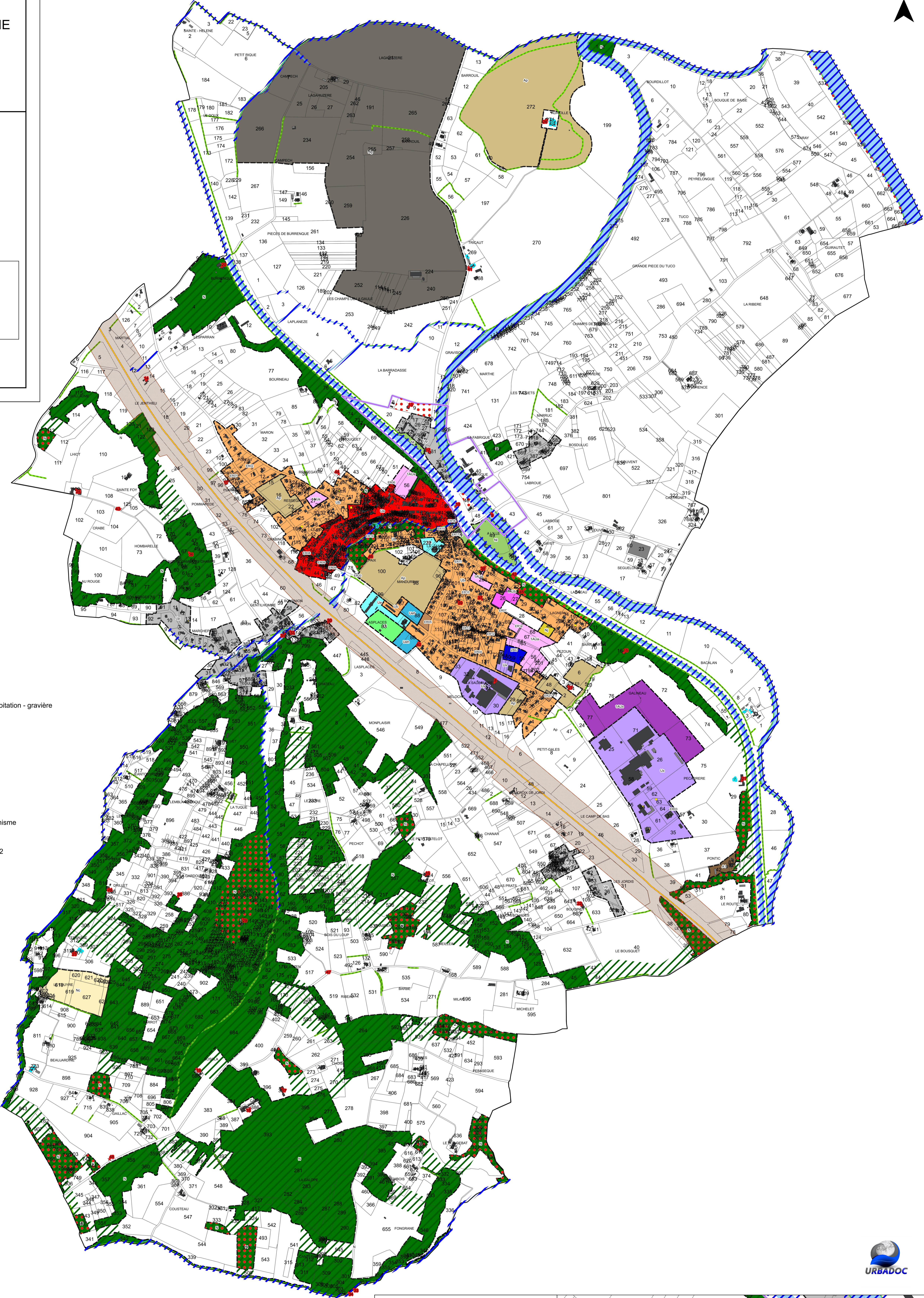


REGLEMENT GRAPHIQUE  
 ECHELLE : 1/7 500

REVISION DU PLU : 19/03/2015  
 DEBAT SUR LE PADD : 22/03/2017  
 ARRÊT DU PLU : 03/05/2018  
 ENQUÊTE PUBLIQUE : 04/02/2019 au 06/03/2019  
 APPROBATION DU PLU : 16/10/2019

4

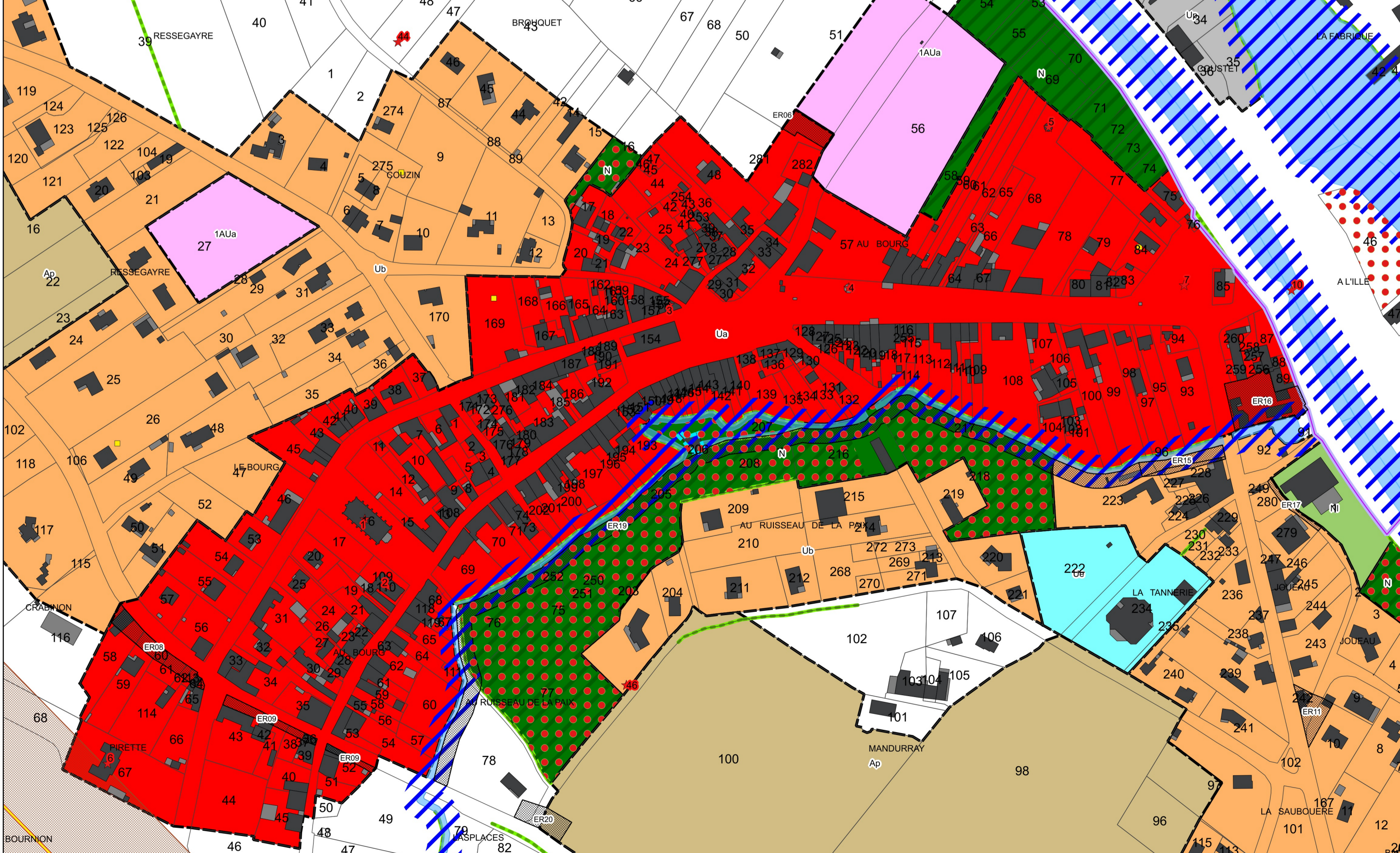
Bureau d'études Urbadoc  
 Chef de projet : Etienne BADIANE  
 9, avenue Maurice Bourges-Maunoury  
 31200 TOULOUSE  
 05.34.42.02.91  
 contact@be-urbadoc.fr



- Légende**
- Zones Urbaines**
- Ua : centre-bourg traditionnel
  - Ub : extensions urbaines du centre-bourg
  - Ue : zone urbaine à vocation d'équipements publics
  - Ueh : zone urbaine à vocation d'équipements publics et d'habitat social
  - Ul : zone urbaine à vocation de loisirs
  - Up : autres écarts à enjeux paysagers
  - Ux : zone urbaine à vocation d'activités économiques
- Zones à Urbaniser**
- 1AUa : zone à urbaniser à court / moyen termes
  - 1AUb : zone à urbaniser à moyen / long termes
  - 1AUx : zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
  - 2AU : zone à urbaniser fermée
- Zones Agricoles**
- A : zone agricole
  - Ap : zone agricole protégée
  - A1 : STECAL (secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées)
- Zones Naturelles**
- N : zone naturelle
  - Nc : zone naturelle d'extraction des richesses du sous-sol - carrières
  - Ng : zone naturelle d'extraction des richesses du sous-sol à ouvrir à l'exploitation - gravières
  - Nj : zone naturelle de jardins
  - Nl : zone naturelle à vocation de loisirs
- Trames verte et bleue**
- Trame bleue
  - Trame verte
  - Espaces Boisés Classés
  - Haies ou alignements d'arbres
- Autre légende**
- Nouvelle construction (report à titre indicatif)
  - Emplacement réservé
  - Bâtiment susceptible de changer de destination
  - Élément à protéger au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
  - Secteur paysager répertorié au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Amendement Dupont**
- Autoroute A62
  - Bande inconstructible de 100 M de part et d'autre de l'axe autoroutier A62



Zoom Centre-bourg - Echelle : 1/2 500



N°	Désignation	Parcelles concernées	Bénéficiaire	Superficie approximative
1	Réalisation d'un parking - Cabane des fusillés	AE 93	Commune	1 052 m <sup>2</sup>
2	Création d'un accès piéton de la rue de Lagravère vers la cabane des fusillés	AE 9	Commune	473 m <sup>2</sup>
3	Création d'une voie pour accéder à la zone d'activités	AL 75	Commune	1 058 m <sup>2</sup>
4	Création d'un chemin piéton vers la cave	AO 130	Commune	468 m <sup>2</sup>
5	Réalisation d'un parking (cimetièrre)	AH 88	Commune	3 771 m <sup>2</sup>
6	Réalisation d'une voie	AI 51	Commune	426 m <sup>2</sup>
7	Prolongement du chemin de Baqué	AO 26-28	Commune	826 m <sup>2</sup>
8	Elargissement de la RD 108	AE 59, 60, 61, 62, 64 et 113	Département	795 m <sup>2</sup>
9	Elargissement de la RD 108	AH 36, 37, 41, 43 et 52	Département	145 m <sup>2</sup>
10	Aménagement du carrefour entre l'avenue du Général de Gaulle et l'impasse de Bazoué	AO 12, 13 et 90	Commune	882 m <sup>2</sup>
11	Aménagement du carrefour entre l'avenue du Général de Gaulle et le chemin de Joueau	AI 242 et AO 10	Commune	365 m <sup>2</sup>
12	Voie privée à intégrer dans le domaine public	AO 142, AO 143, AO 144, AO 145, AO 146, AO 147, AO 148, AO 149, AO 150, AO 152, AO 153, AO 154, AO 155, AO 192	Commune	778 m <sup>2</sup>
13	Voie privée à intégrer dans le domaine public	AO 132, AO 133, AO 134, AO 135, AO 136, AO 137, AO 138, AO 139, AO 140, AO 141, 178, AO 180, AO 181, AO 184, AO 185, AO 186	Commune	1 090 m <sup>2</sup>
14	Liaison piétonne à créer entre le chemin de Baqué et la rue du 19 Mars	AO 67 et AO 68	Commune	1 090 m <sup>2</sup>
15	Accès au poste de relevage de la Tannerie	AI 223 et AI 228	Commune	442 m <sup>2</sup>
16	Installation d'un dispositif d'assainissement	AI 90	Commune	1 473 m <sup>2</sup>
17	Prolongement CR de Barbistoc	AI 279 et 280	Commune	171 m <sup>2</sup>
18	Aménagement du carrefour entre l'avenue du Général de Gaulle et la rue communale n°2	AD 1, AD 27, AD 28 et AD 29	Commune	303 m <sup>2</sup>
19	Création d'un cheminement piéton et emprise pour la canalisation d'un assainissement collectif	Le long du ruisseau de l'avenue des côtes de Buzet à l'avenue Charles de Gaulle	Commune	7 097 m <sup>2</sup>
20	Aménagement du carrefour entre la RD 108 et le chemin des écoles	AH 78 et 100	Commune	555 m <sup>2</sup>
21	Sécurisation du carrefour - Avenue des côtes de Buzet (RD 642) et le chemin de Joueau (VC 101) VC 201	AO 48, AL 1, AM 1 et AN 22	Commune	2 087 m <sup>2</sup>